



COREE DU SUD

Vous n'avez pas besoin d'un visa d'entrée pour un séjour de moins de trois mois pour vous rendre en **Corée du Sud** si vous êtes ***citoyen français***.

Les ressortissants français n'ont pas besoin de visa pour 1 séjour touristique de moins de 90 jours.

Pour un séjour d'affaires le visa est obligatoire

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 3 mois
- Visa pour un séjour touristique : oui
- Visa pour un séjour d'affaire : Oui
- Vaccin : Aucun